



# Dossier de presse

Augmentation du volume ARENH – grève du 26 janvier 2022

**TOUCHEPAS  
À MON EDF!**

CONTACT NATIONAL PRESSE :

Alexandre Grillat

06 77 74 51 69

[alexandre.grillat@cfe-energies.com](mailto:alexandre.grillat@cfe-energies.com)

## EDITO



En offrant 20 TWh supplémentaires d'ARENH aux fournisseurs alternatifs, le Gouvernement organise la spoliation, le saccage d'EDF et la fin du service public de l'énergie.

En mettant à genoux l'électricien national, il n'hésite pas à fragiliser les investissements dans la transition bas carbone et le système électrique français.

Mener une telle politique qui sacrifie EDF sur l'autel de la propagande électorale et du soutien aveugle à la concurrence, ce n'est ni gouverner, ni défendre l'intérêt général, ni sauver l'industrie française ni protéger les Français dans la durée.

Le dispositif ARENH permettait déjà depuis de nombreuses années aux concurrents d'EDF de profiter de son électricité produite sans en assumer le moindre risque industriel. Avec cette décision gouvernementale inique, ces concurrents sont désormais protégés également des risques du marché. S'ils avaient investi dans leurs propres moyens de production, comme convenu initialement dans le dispositif ARENH, ils n'auraient pas eu besoin de 20 TWh supplémentaires. Protéger ainsi la concurrence du marché, il fallait oser !

Loin de protéger les Français comme le prétendent les Ministres, cette décision a pour premier effet, en spoliant de nouveau EDF, de protéger ses concurrents et leurs actionnaires, au premier rang desquels Total qui n'hésite pas à prétendre que « *c'est l'argent du pétrole qui finance la transition énergétique* » et qui est la cible de nombreuses ONG pour son greenwashing institutionnel.

Pire, cette nouvelle disposition reviendra à voir le Gouvernement et la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) cautionner les comportements prédateurs et irresponsables mis en exergue par le redressement judiciaire d'Hydroption, les pratiques commerciales abusives dénoncées par l'association CLCV et l'opportunisme de fournisseurs qui ont construit leurs marges sur le dos d'EDF et de l'ARENH durant des années. Fournisseurs qui n'hésitent pas aujourd'hui à abandonner leurs clients !

L'Alliance CFE UNSA Énergies dénonce l'extrême cynisme et l'irresponsabilité du Gouvernement. Elle rappelle qu'EDF a pour valeur le service public au service de ses clients, et non à celui des actionnaires de ses concurrents.

Alexandre GRILLAT

Secrétaire National Affaires Publiques



## Table des matières

<b>A. L'ARENH ET LA LIBERALISATION DE L'ENERGIE .....</b>	<b>3</b>
1. Le début de la libéralisation énergétique .....	3
2. La création de l'ARENH.....	3
3. Le dispositif ARENH.....	4
<b>B. UNE DECISION GOUVERNEMENTALE UBUESQUE.....</b>	<b>5</b>
1. Un contexte particulier .....	5
2. Qui entraîne de lourdes conséquences .....	5
3. Une décision électoraliste gouvernementale.....	6
4. Illustration chiffrée (données fictives et illustratives).....	6
5. Une polémique aussi inutile que ridicule.....	7
<b>C. QUELS RISQUES ET CONSEQUENCES POUR EDF ? .....</b>	<b>9</b>
1. Un risque financier.....	9
2. Le risque du retour d'Hercule et du démantèlement d'EDF... ou pire.....	10
<b>D. QUELLES RÉACTIONS PAR EDF ?.....</b>	<b>11</b>
1. Le Comité exécutif a fait d'autres propositions !.....	11
2. Comment réagissent les parties prenantes ?.....	11
3. Quelle mobilisation ? .....	11
<b>E. POSITION DE L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES .....</b>	<b>12</b>
1. Le terrible constat de la « libre concurrence » .....	12
2. Un nouveau système .....	12



## A. L'ARENH ET LA LIBERALISATION DE L'ENERGIE

### 1. Le début de la libéralisation énergétique

En 1996, la première Directive européenne de libéralisation du marché intérieur de l'électricité a conduit les industriels, gros consommateurs d'électricité, à abandonner dès le début des années 2000 le Tarif Réglementé de Vente (TRV) dit tarif VERT proposé par EDF. Ils ont pu opter pour de nouveaux contrats « offre de marché » auprès d'EDF ou de fournisseurs alternatifs.

Ainsi, au début de la libéralisation du marché français de l'électricité, d'importants clients industriels ont abandonné le tarif VERT en se félicitant de l'opportunité que leur offrait cette ouverture à la concurrence. Cette satisfaction fut de courte durée. En 2004, les cours du pétrole et du gaz augmentèrent. Le baril du pétrole passe de 100 \$ début 2008 à 147 \$ en juillet. Le prix de l'électricité d'origine « thermique » s'envola et les clients industriels voulurent revenir chez EDF.

La « réversibilité du choix » est interdite par la Directive européenne, et donc par la loi. Ces clients firent appel à l'Etat, considérant qu'il était anormal de payer le prix moyen européen dans un pays ayant fait le choix du nucléaire pour bénéficier d'un tarif bas et stable.

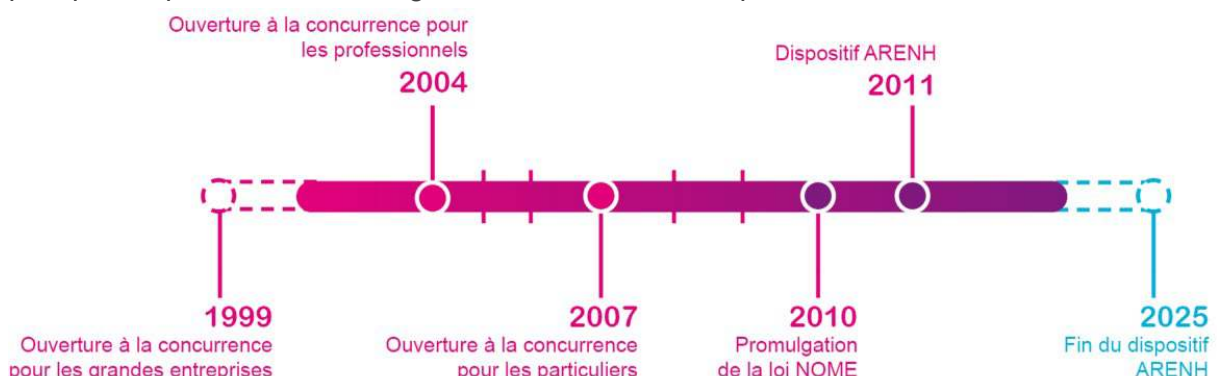
### 2. La création de l'ARENH

Fin 2006, le Parlement français créa ainsi le « tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché » (TaRTAM), permettant de revenir pour 2 ans maximum à un tarif réglementé. Les parts de marché des fournisseurs concurrents d'EDF se sont figées, entraînant une réaction de la Commission européenne contre le monopole d'EDF qui obligea le gouvernement à réagir.

Entre 2007 date de l'ouverture totale du marché et 2010, date de la loi NOME, deux mécanismes sont créés :

- **Une taxe sur le nucléaire visant à prélever la « rente nucléaire de rareté »** et la reverser au consommateur final via une Contribution au Service Public de l'Electricité négative.
- **Un accès régulé à la production nucléaire (ARENH)** permettant aux nouveaux fournisseurs d'obtenir des MWh nucléaires à prix coûtant.

Cette mesure a permis de garantir un prix de l'électricité inférieur à la moyenne européenne puisque les prix du marché de gros étaient nettement supérieurs.



### 3. Le dispositif ARENH

L'accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique est un dispositif instauré en 2011 et censé se terminer fin 2025. Il permet aux fournisseurs de s'approvisionner auprès d'EDF à un prix régulé pour des volumes déterminés, soit environ 25 % de la production nucléaire équivalent à 100 TWh.

En contrepartie, les fournisseurs alternatifs devaient investir dans leurs propres moyens de production. Les concurrents n'ont pas l'obligation de recourir à l'ARENH. Ils ont la faculté de s'approvisionner sur le marché de gros quand les prix sont plus favorables que le prix de l'ARENH, et au prix de l'ARENH dans le cas contraire. Pile EDF perd, face ses concurrents gagnent... avec le caractère dissymétrique de l'ARENH, **EDF est donc toujours perdant.**

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a la gestion de l'affectation et du partage de ces TWh auprès des fournisseurs alternatifs. Elle se base sur le portefeuille de clients du demandeur. Si la demande dépasse l'offre, alors la répartition se fait au prorata.

Les bénéficiaires de l'ARENH ont théoriquement l'interdiction de revendre sur le marché le volume d'ARENH acheté précédemment à un prix régulé, et donc souvent inférieur. Néanmoins, il n'existe pas de réel contrôle, ce qui pourrait profiter à certains concurrents d'EDF via les effets d'aubaine spéculatifs.

#### A RETENIR SUR L'ARENH

- Instauré en 2011 et valable jusque fin 2025.
- Volume global cédé par EDF de 100 TWh, soit 25 % de sa production du parc nucléaire.
- Prix de vente de 42 €/MWh, inchangé depuis 2012, même pas à l'inflation.
- Les concurrents peuvent se sourcer où ils veulent et aller au moins cher.
- EDF est toujours perdant dans le dispositif.



## B. UNE DECISION GOUVERNEMENTALE UBUESQUE

### 1. Un contexte particulier ...

**Depuis 2019, le prix de gros de l'électricité augmente sur le marché.** C'est la conséquence de plusieurs évolutions : hausse du cours sur les marchés mondiaux du pétrole (donc celle du gaz également, ce qui fait monter le coût de production de l'électricité d'origine « thermique »), intégration des marchés européens (où la pointe est assurée par ces moyens thermiques qui conduit à corréliser le prix de l'électricité au prix du gaz), les évolutions du cours du dollar face à l'euro, la hausse rapide et continue du prix de la tonne de CO<sub>2</sub> sur le marché européen des quotas de carbone (les « permis de polluer ») et plus récemment les tensions géopolitiques sur le front est du continent européen.

### A RETENIR SUR LES PRIX DE GROS DE L'ELECTRICITE

- Forte hausse depuis 2019.
- Corrélée à la hausse du cours du pétrole et du gaz.
- Evolution du cours du dollar face à l'euro.
- Hausse du prix de la tonne de CO<sub>2</sub>
- Impact de la situation géopolitique sur le front est de l'Europe

### 2. Qui entraîne de lourdes conséquences

Le consommateur voit le prix de l'électricité augmenter. Le tarif réglementé d'EDF (le tarif BLEU), obtenu par « empilement » de plusieurs coûts et intégration d'une composante prix de marché, augmente-lui aussi mécaniquement. Les prix des « offres de marché », souvent indexés sur le TRV, augmentent pour les particuliers. Les professionnels sont également impactés. La forte hausse du « sourcing » sur le marché et la répartition au prorata des 100 TWh d'ARENH conduit à une hausse des prix globale. Ces prix étant indexés sur un marché qui suit la dérive haussière du gaz et du pétrole.

PRIX DE L'ELECTRICITE CAL BASE FRANCE - EVOLUTION SUR 2021





### 3. Une décision électoraliste gouvernementale

Afin de limiter l'augmentation des TRV à 4 % alors qu'ils auraient dû augmenter en février 2022 de plus de 44 %, le Gouvernement français joue sur :

- **La baisse de la taxe « TICFE »** ramenée de 22 € à 0,5 €/MWh (1 €/MWh selon la CRE).
- **L'augmentation du volume d'ARENH mis à disposition par EDF** pour ses concurrents :
  - o Passage du volume cédé de 100 à 120 TWh
  - o Ces 20 TWh supplémentaires seront vendus à 46,2 €/MWh au lieu de 42 €/MWh
  - o Fin du dispositif à fin 2022.

Un contrôle de rétrocession aux clients de l'avantage obtenu par les concurrents du sourcing à l'ARENH est promis par le Gouvernement. Malheureusement, c'est impossible dans la pratique car les contrats à prix de marché sont confidentiels pour les clients autres que les particuliers. Personne ne pourra donc garantir que ce « bouclier tarifaire » sera suffisant. Pire, à défaut des consommateurs, ce seront les contribuables qui risquent d'être pénalisés par cette mesure avec un coût de 8 milliards d'euro par l'Etat de la baisse de la taxe TICFE...

#### A RETENIR SUR LA DECISION DU GOUVERNEMENT

- Baisse de la taxe « TICFE » ramené de 22 € à 0,5 €/MWh
- Augmentation du volume ARENH cédé par EDF qui passe à 120 TWh
- Les 20 TWh supplémentaires seront vendus à 46,2 €/MWh
- Fin du dispositif d'ajustement au 31 décembre 2022

### 4. Illustration chiffrée (données fictives et illustratives)

EDF a vendu par avance en « offre de marché » à un gros client en 2020 ou 2021 pour livraison en 2022 un volume de 1 TWh à 80 €/MWh.

Avec le relèvement de 100 à 120 TWh à céder à ses concurrents, EDF doit leur fournir 20 TWh de plus ... TWh qu'il n'a plus puisqu'ils sont déjà vendus ou affectés à des clients.

EDF va donc devoir racheter à ses clients ces 20 TWh qu'il doit céder à ses concurrents.

EDF propose le rachat de 1 TWh au client initial. Mais le client ne le lui vendra qu'au prix du marché du jour, par exemple 246,2 €/MWh.

EDF est forcé d'accepter : il achète à 246,2 €/MWh pour revendre ce TWh à ses concurrents à 46,2 €/MWh, soit sur cette opération une perte de 200 €/MWh.



## 5. Une polémique aussi inutile que ridicule

Au-delà du débat sur le montant de l'impact dans les comptes d'EDF de cette « braderie » supplémentaire de TWh, une campagne de désinformation sur le financement historique du nucléaire a lieu.

La Ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a déclaré lors d'une interview à SudRadio : « *Qui a payé pour la construction de ces centrales nucléaires ? Ce sont les contribuables français, donc c'est normal que dans une période de crise, nous demandions une aide exceptionnelle à EDF* ».

Malheureusement, l'histoire lui donne tort, et c'est factuel. Profitons de ce dossier pour rappeler quelques fondamentaux :

Le parc nucléaire historique a, pour sa grande majorité, été lancé par des contrats de programme. Pour une analyse du premier contrat de programme signé en 1970, on peut se référer à ceci :

[http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/pj/4439/4439\\_2.pdf](http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/pj/4439/4439_2.pdf).

Ce document est directement issu de la base de données du ministère de l'environnement, et donc facilement accessible à la Ministre si elle souhaite s'y référer.

année	contrat de programme	avenants		
		n° 1	n° 2	n° 3
<b>ressources propres brutes (en millions de francs) :</b>				
1971	2 320	2 063	2 912	
1972	2 710	2 239	3 078	
1973		2 304	3 364	3 578
1974				3 084
1975				3 400
<b>taux de rentabilité financière (en pourcentage)</b>				
1971	8	7,5		
1972	8,3	7,6	8,2	
1973		7,8	8,4	8,7
1974			8,6	8,2
1975				8,5
<b>programmes d'investissements (en millions de francs)</b>				
1971	5 070	5 125		
1972	5 790	5 923	5 920	
1973		6 254	6 400	5 934
1974			6 900	6 590
1975				7 500

Ce tableau montre que la majorité des fonds des programmes d'investissements vient des fonds propres d'EDF et non du contribuable. Les ressources propres brutes proviennent des ventes d'électricité. Pour tout le reste de l'investissement, EDF a fait appel à l'emprunt<sup>1</sup>

Ajoutons, s'il est besoin de preuves supplémentaires, que le Parlement Européen avait interrogé la Commission Européenne à ce sujet il y a près de 30 ans. La réponse est éloquente : "*Le niveau élevé de son endettement était dû à l'obligation d'emprunter des fonds*

<sup>1</sup>[https://www.lemonde.fr/archives/article/1978/10/27/e-d-f-emprunte-600-millions-de-dollars\\_2975880\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1978/10/27/e-d-f-emprunte-600-millions-de-dollars_2975880_1819218.html)





*sur les marchés des capitaux afin de financer ses investissements, et ce, en raison [...] de l'impossibilité de couvrir ces dépenses par un apport de capital par l'actionnaire public.<sup>2</sup>*

Cette polémique est tout autant inutile que ridicule, car elle se base uniquement sur une assertion initiale fautive de la part de la Ministre.

### **A RETENIR SUR LE FINANCEMENT DU NUCLEAIRE**

- Réalisé majoritairement par les fonds propres d'EDF
- EDF a emprunté 600 millions de dollars pour compléter
- La Commission européenne a confirmé ce financement
- Barbara Pompili se base sur une assertion initiale fautive

---

<sup>2</sup> Voir la réponse donnée par M. Van Miert au nom de la Commission européenne le 3 septembre 1993



## C. QUELS RISQUES ET CONSEQUENCES POUR EDF ?

### 1. Un risque financier

Le premier risque est financier à court et plus long terme. La baisse de l'EBITDA de plus de 8 milliards d'euro a de forts risques, après déduction des amortissements et d'autres charges, de générer un résultat négatif. Il n'y aura plus de bénéfice, donc plus de dividendes à verser à l'État ou aux actionnaires minoritaires.

Cette baisse de l'EBITDA déclenche la dégradation du ratio financier dette / EBITDA regardé par les banques et les marchés financiers, donc une dégradation de la note attribuée par les agences de notation financière.

Cette dégradation de notre notation financière génère une hausse du coût du crédit pour EDF et potentiellement une baisse du nombre de prêteurs. Les sources de financement vont donc se raréfier. Moins de financement, ça signifie ensuite une incapacité à financer les investissements indispensables tels que le grand carénage, l'EPR2 et la transition énergétique...

Ces éléments entraînent un questionnement sur la structure du bilan, avec la quasi-obligation de réaliser de nouvelles cessions pour assainir le bilan et/ou de procéder à une recapitalisation (dilutive pour les actionnaires actuels), voire la contrainte de voir passivement se monter une OPA boursière partielle sur une partie du flottant (environ 15 % du capital) si l'Etat ne remettait pas au pot en tant qu'actionnaire majoritaire.

## COURS DE L'ACTION EDF





## 2. Le risque du retour d'Hercule et du démantèlement d'EDF... ou pire

Parmi toutes les « mesures pour renforcer le bilan », EDF ou le Gouvernement pourraient reprendre des idées déjà mentionnées récemment :

- Nationaliser la production (au minimum nucléaire), avec pour corollaire une diminution des moyens engagés par un taux de rémunération fixé par l'État. En contrepartie de cette pérennisation de la structure, une mise sous tutelle à 100 % qui entrainerait la disparition des marges de manœuvre et de l'effet « Groupe EDF ». Dit autrement, c'est le retour d'Hercule mais en pire !
- Basculer les autres activités à 100 % dans le domaine concurrentiel par cession et / ou exposition totale à la concurrence et aux marchés. Certaines activités seraient donc vouées à la disparition en fonction de leur compétitivité.
- Vendre Enedis et / ou sortie totale de cette filiale du Groupe EDF car elle représente un revenu récurrent de « bon père de famille ».

### A RETENIR SUR LES RISQUES POUR EDF

- Effet immédiat sur le cours de l'action d'EDF : -19 %
- Risque de démantèlement et de restructuration à la hache du Groupe EDF
- Impossibilité à financer les investissements indispensables tels que le Grand Carénage, l'EPR2 et la transition énergétique
- Exposition totale à la concurrence pour les activités hors production telles que la commercialisation, le transport de l'électricité, le développement des énergies vertes, etc.
- Fin de l'énergie comme service public. L'énergie électrique nécessaire à tous deviendrait une source de profit.



## D. QUELLES RÉACTIONS PAR EDF ?

### 1. Le Comité exécutif a fait d'autres propositions !

La presse se fait l'écho depuis plusieurs jours des positions de la Direction de l'entreprise. Il est à noter que le Comité exécutif n'a pas donné son aval à la solution retenue par le Gouvernement. Le ComEx avait fait des propositions alternatives moins coûteuses et plus ciblées.

### 2. Comment réagissent les parties prenantes ?

**La Commission européenne** aurait eu à donner un avis formel sur le sujet. Le Gouvernement l'a seulement « *informé* » de sa décision unilatérale.

**Les associations de consommateurs** n'ont pas toutes la même analyse de la situation. Certaines pensent que tous les fournisseurs alternatifs ne joueront pas le jeu de restituer aux consommateurs ce « *sourcing miraculeux* ».

**Les représentants de la Nation, députés, sénateurs, ...** qui parfois découvrent les mécanismes de ce marché très spécifique et questionnent, au regard des problématiques de leurs circonscriptions et territoires, dans les deux assemblées.

**Les élus locaux**, très au fait des difficultés des riverains et des entreprises locales qui ne peuvent se passer d'électricité, ont vu après plus de 10 ans de concurrence pour les particuliers une envolée régulière des prix, contrairement au secteur des télécoms, et qui s'interrogent sur les vertus de ce modèle concurrentiel dans le domaine de l'énergie.

**Les associations d'actionnaires minoritaires et les associations d'actionnaires salariés** qui ont la capacité juridique d'ester en justice pour défendre les intérêts de leurs mandants qui ont vu le cours de l'action dévisser sur une « *simple déclaration gouvernementale* » dont les outils de mise en œuvre tardent à être précisés.

**Les organisations syndicales** qui ont lutté pendant deux ans contre la désintégration du Groupe EDF portée par le projet HERCULE et qui, au sein d'une intersyndicale solide, ont décidé de rester unies pour dénoncer une manœuvre politicienne voir électoraliste à quelques mois d'un scrutin majeur pour l'exécutif. Des organisations syndicales qui ont le service public chevillé au corps et qui ne peuvent pas comprendre une mesure qui transfère à des intérêts privés le fruit du travail quotidien des salariés du Groupe.

### 3. Quelle mobilisation ?

Les actions risquent donc d'être variées, allant de pétitions à diverses tribunes, de questions dans l'hémicycle à des dépôts de plaintes et autres actions juridiques, de la mobilisation de consommateurs à des appels à la grève au sein du Groupe EDF ...

Une chose est sûre : avec sa décision, le Gouvernement a braqué les projecteurs sur l'ARENH et son mécanisme de concurrence artificielle, et le pétard risque bien de lui exploser dans les mains.



## E. POSITION DE L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES

### 1. Le terrible constat de la « libre concurrence »

En 20 ans, le système de « libre concurrence » s'est traduit finalement par une hausse des factures de 60 %.

Les consommateurs s'en sont accommodés tant la hausse a été, jusqu'il y a peu, assez insidieuse. Ils ont aussi été aveuglés par des promesses de baisse de prix brandies par des commercialisateurs et vendeurs en porte-à-porte dénués de moyens de production. Concrètement, les consommateurs découvrent maintenant qu'ils sont victimes d'un système à bout de souffle et qui n'a pas été bâti sur les fondamentaux technico-économiques de l'électricité.

Face à ce constat, et alors que **l'Alliance CFE UNSA Énergies dénonce ce système où la concurrence a été créée de manière artificielle**, le besoin d'un grand coup de balai réformateur se confirme.

Pour l'Alliance CFE UNSA Énergies, le mal est si profond qu'il contraint le Gouvernement à inventer un bouclier tarifaire qu'il finance en partie et fait aussi payer à EDF. S'il en garantit le principe protecteur pour les consommateurs, comme une belle recette sur papier glacé, chacun sait que le talent du cuisinier ne réside pas dans l'écriture de la recette mais dans sa réalisation. Or, le Gouvernement n'a pas les bons ustensiles. La CRE est démunie pour contrôler l'usage des 20 TWh supplémentaires qu'EDF va devoir fournir à ses concurrents.

**L'Alliance CFE UNSA Énergies est convaincue que, dans l'intérêt de consommateurs qui ont subi ces dernières décennies des augmentations dont la cause est artificielle et seulement liée à un dogme, le temps est venu de changer de système.**

### 2. Un nouveau système

Si on veut assumer le choix français d'une indépendance énergétique basée sur le nucléaire (et le choix de dirigeants visionnaires) et réaffirmer que nous ne pouvons pas voir notre compétitivité entravée par de la production réalisée hors de nos frontières, il convient de décorréliser la construction du TRV de l'impact de l'ARENH ... en un mot d'en finir avec l'ARENH.

**Nous demandons le retrait de cette décision d'augmenter de 100 à 120 TWh le plafond d'ARENH**, dont l'effet sur les consommateurs n'est pas garanti car impossible à contrôler par la CRE.

**Nous demandons également au Gouvernement de nous faire part de la validation formelle de ce dispositif par la Commission européenne.**

**Nous demandons au Gouvernement de laisser EDF réaliser sa mission de service public** en mettant en œuvre des mesures tarifaires ciblées pour atténuer les effets de la hausse du prix de l'énergie.



Et, alors que depuis quelques jours la France préside l'Union européenne, **nous demandons au Président de la République d'œuvrer très concrètement à une profonde réforme du marché européen de l'électricité**, en changeant de logiciel de pensée et en dépassant le très émoissé dogme de la concurrence sur ce secteur d'activité qui ne s'y prête pas au vu des investissements à long terme qui le caractérisent.

Il est grand temps de privilégier à nouveau l'intérêt général et le service public, dans une recherche de restauration de l'indépendance énergétique du pays et de juste retour des investissements réalisés en France par EDF pour produire de l'électricité avec un très faible impact en matière d'émissions de CO2. Ce dernier point a tout son sens pour respecter nos engagements climatiques au moment où le dérèglement climatique nous appelle à la raison de manière urgentissime.

### A RETENIR SUR LES DEMANDES DE L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES

- Le retrait de cette décision d'augmenter de 100 à 120 TWh le plafond d'ARENH.
- Faire part à EDF et aux organisations syndicales la validation formelle de ce dispositif par la Commission européenne.
- Permettre à EDF de réaliser sereinement et efficacement sa mission de service public.
- Réaliser une réforme profonde du marché européen de l'électricité.

## Plus d'un quart de la production nucléaire d'EDF est vouée à être bradée à ses concurrents.



### CONTACT NATIONAL PRESSE

Alexandre Grillat

06 77 74 51 69

[alexandre.grillat@cfe-energies.com](mailto:alexandre.grillat@cfe-energies.com)